



## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS Fêtes 2024-2025

### « Les Fêtes ensemble... Destinations 2025 »

FACEBOOK Balineae by Rhône-Alpes Thermal

Du 23 décembre 2024 au 10 janvier 2025 à 17h00

### Article 1 : Organisation

La Fédération Rhône-Alpes Thermal, association loi 1901 à but non lucratif, avec sa marque **Balineae**, ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », dont le siège social est situé 25 Boulevard des Anglais, BP 20332, 73100 Aix-les-Bains, immatriculée sous le numéro SIRET 34124212100034, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du **23 décembre au 10 janvier 2025 à 17h00**.

Remportez l'un des **15 lots** offerts par les établissements thermaux de Rhône-Alpes.

### Article 2 : Participants

Ce jeu gratuit sans obligation d'achat est exclusivement ouvert aux personnes majeures, à la date du début du jeu, résidant en France métropolitaine (*Corse comprise*). Sont exclues du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de « L'organisatrice », et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leur conjoint, les membres de leurs familles : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit. « L'organisatrice » se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot. Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse). « L'organisatrice » se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle. La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

### Article 3 : Modalités de participation

La participation s'effectue uniquement sur la Page Facebook de Balineae, à l'adresse URL suivante : <https://www.facebook.com/Balineae>

Les participants doivent **aimer la publication** « Jeu Concours Balineae – Les Fêtes ensemble... » et **inviter/taguer en commentaire 2 « Amis »** pour tenter leur chance.

Donc remplir les 2 points suivants :

- Cliquer « **J'aime** » cette publication « **Jeu Concours... Ensemble pour les Fêtes** » ;
- **Identifier 2 « Amis Facebook »** en commentaire.

Le **tirage au sort** sera effectué parmi les participants, remplissant les 2 points énumérés ci-dessus, le **lundi 13 janvier 2025**.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent règlement rendra la participation invalide. Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu-concours par « L'organisatrice » sans que celle-ci n'ait à s'en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle. Une seule participation par personne physique est autorisée. La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation.

## Article 4 : Gains

Les dotations mises en jeu et délivrées en 2025, sont réparties comme suit et remis individuellement aux 15 gagnants distincts désignés par le tirage au sort du lundi 13 janvier 2025 :

- **1er lot - Thermes Thonon-les-Bains - Haute-Savoie : Séjour « Rituel Beauté » pour 2 personnes,** avec 1 nuitée en Suite Junior Double & petit déjeuner à la Villa Thermae. forfait soins & Spa thermal pour 1 personne comprenant :
  - 1 massage signature équilibre du corps de 30 min
  - 1 soin du visage de Valvital nourrissant et hydratant de 45 min
  - Accès au SPA Thermal 2 demi-journées (600 m2 avec : Un bassin panoramique d'eau thermale à 32 °C agrémenté de lits et sièges bouillonnants, cols de cygnes, parcours de massage en immersion ainsi qu'une grotte musicale, sauna, hammam, puits d'eau froide).

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.  
**(Valeur lot : 398,00 €).**
  
- **2ème lot - Thermes Aix-les-Bains Domaine Marlioz - Savoie : Séjour « Pause Oxygène » pour 2 personnes,** 2 nuits avec petit déjeuner, à l'hôtel Ibis Styles\*\*\*\*, et un forfait soins comprenant :
  - 5 soins thermaux Voies respiratoires
  - 1 soin Nuxe 30 min
  - 1 soin de balnéothérapie
  - Accès à l'Espace détente Nuxe.

**Ressourcez-vous dans un havre de paix aux arbres centenaires**  
Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.  
**(Valeur lot : 314,00 €/374,00 € selon saison du séjour).**
  
- **3ème lot - Thermes Aix-les-Bains Chevalley - Savoie : 1 « Escalade Détente » de 2 demies-journées consécutives pour 1 personne,** forfait comprenant :
  - JOUR 1 : 1 bain hydromassant de 20 min + 1 modelage sous pluie thermale 20 min
  - JOUR 2 : 1 modelage équilibre du corps 30 min + 1 soin du visage nourrissant/hydratant 20 min
  - Accès au Spa Thermal les 2 jours du forfait.

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.  
**(Valeur lot : 177,00 €).**
  
- **4ème lot - Thermes Vals-les-Bains - Ardèche : 1 journée « Féerie de Noël » pour 1 personne** au Spa thermal Sequoia Redwood, forfait comprenant :
  - 1 bain parfumé et massage du cuir chevelu à la fleur d'amandier
  - 1 gommage douceur cristaux de neige à la fleur de coton
  - 1 massage enveloppant et relaxant à la bougie bois précieux
  - Accès d'une journée aux « Bassins du Séquoia » du Spa Thermal de Vals-les-Bains (sortie possible au cours de la journée).

Validité du lot jusqu'au 27 décembre 2025. Sur réservation et selon disponibilités.  
**(Valeur lot : 140,00 €).**
  
- **5ème lot - Thermes Allevard-les-Bains - Isère : Pause bien-être au Spa pour 1 personne,** forfait comprenant :
  - 1 séance de balnéothérapie de 20 min
  - 1 massage de 45 min
  - Accès libre au Spa. (360m² entièrement dédiés au bien-être et à la détente dans une ambiance nordique, chaleureuse et épurée. Jacuzzi, hammam, sauna, douche sensorielle, tisanerie et salle de repos avec vue sur le parc. L'Espace Forme vous accueille dans sa salle de cardio-training).

**Pour prendre soin de votre corps et vous détendre.**  
Validité du lot jusqu'au 25 octobre 2025. Sur réservation et selon disponibilités.  
**(Valeur lot : 99,00 €).**
  
- **6ème lot - Thermes Saint-Gervais Mont Blanc - Haute-Savoie : 1 Journée découverte « Massage en Flottaison » pour 1 personne,** au Spa thermal des Bains du Mont Blanc, forfait comprenant :
  - 1 massage de flottaison de 15 min
  - Accès libre au Spa thermal de 3 heures.
  - Prêt du peignoir et serviette.

**Plus qu'un simple massage, l'immersion dans la chaleur bienfaisante de l'eau enveloppe doucement le corps. Les bienfaits gagnent peu à peu les muscles et apaisent les sens, les préparant à une expérience de détente profonde. Vous poursuivrez votre parcours bien-être dans une eau thermale naturellement chaude et bienfaisante.**  
Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.  
**(Valeur lot : 79,00 €).**

■ **7ème lot - Thermes Saint-Laurent-les-Bains - Ardèche : 1 Journée « Spa Découverte » pour 1 personne, forfait comprenant :**

- 1 bain de kaolin de 13 min
- 1 bain reminéralisant hydromassant de 10 min
- 1 séance Ondée Thermale hydromassante de 6 min
- 1 séance immersion en piscine avec jet hydromassant de 10 min
- Accès à l'espace tisanerie, salle de sport, vaporarium.

**Le temps d'une journée, bénéficiez des bienfaits de nos soins à l'eau thermale et de nos Espaces Détente & Aquatique.**

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.

**(Valeur lot : 78,00 €).**

■ **8ème lot – Thermes Montbrun-les-Bains Valvital - Drôme : 1 Panier Garni cosmétiques Valvital & Spa Thermal, comprenant :**

- 1 huile de douche Valvital
- 1 trousse de toilette Valvital
- 1 crème mains réparatrice Valvital
- 1 soin équilibrant pieds Valvital
- 1 lait démaquillant Valvital
- 1 gommage douceur Valvital
- 1 verre Valvital

**La gamme cosmétiques Valvital, à base d'eaux minérales naturelles issues de ses sources, constituent la signature d'une gamme thermale unique en France.**

Validité du lot saison 2025.

**(Valeur lot : 73,60 €).**

■ **9ème lot - Thermes Evian-les-Bains – Haute-Savoie : 1 demi-Journée Découverte pour 1 personne au Spa thermal, forfait comprenant :**

- 1 soin en piscine collective d'eau minérale naturelle evian® de 20 min
- 1 massage relaxant personnalisé de 20 min
- Accès au sauna, hammam, piscine ludique et bain bouillonnant (*Hors horaires des cours collectifs*), salle de repos, salle de cardio-musculation et cours collectifs fitness & aquafitness non payants sont inclus.

**Découvrez les bienfaits du Spa thermal.**

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.

**(Valeur lot : 72,00 €).**

■ **10ème lot - Thermes Brides-les-Bains - Savoie : Pause SPA Thermal pour 1 personne, forfait comprenant :**

- 1 douche au jet de 8 min
- 1 bain aérojet de 15 min
- Accès aux activités des Espaces Détente & Aquatique. (*360m² entièrement dédiés au bien-être et à la détente dans une ambiance nordique, chaleureuse et épurée. Jacuzzi, hammam, sauna, douche sensorielle, tisanerie et salle de repos avec vue sur le parc. L'Espace Forme vous accueille dans sa salle de cardio-training.*)

**Le temps d'une journée, bénéficiez des bienfaits de nos soins à l'eau thermale et de nos Espaces Détente & Aquatique.**

Validité du lot jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025. Sur réservation et selon disponibilités.

**(Valeur lot : 64,00 €).**

■ **11ème lot - Thermes Uriage-les-Bains – Isère : 1 demi-Journée Découverte pour 1 personne au Spa thermal, forfait comprenant :**

- 1 soin au choix parmi les suivants :
  - Modelage sous Eau Thermale Uriage de 15 min
  - Massage bien-être aux huiles essentielles de 15 min
  - Séance de Fangothérapie de 20 min
  - Douche au jet de 8 min
  - Balnéothérapie de 12 min.
- Accès au Spa Thermal lors de la demi-journée (*piscine, hammam, sauna, salle de relaxation, solarium et jardin*).
- Prêt du peignoir, drap de bain, chaussons.

**Dans un décor naturel face au Parc d'Uriage, profitez des bienfaits de l'Eau Thermale d'Uriage le temps d'une ½ journée.**

**Déconnexion garantie !**

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.

**(Valeur lot : 62,00 €).**

■ **12ème lot - Thermes Uriage-les-Bains – Isère : 1 demi-Journée Découverte pour 1 personne au Spa thermal, forfait comprenant :**

- 1 soin au choix parmi les suivants :
  - Modelage sous Eau Thermale Uriage de 15 min
  - Massage bien-être aux huiles essentielles de 15 min
  - Séance de Fangothérapie de 20 min
  - Douche au jet de 8 min
  - Balnéothérapie de 12 min.
- Accès au Spa Thermal lors de la demi-journée (*piscine, hammam, sauna, salle de relaxation, solarium et jardin*).
- Prêt du peignoir, drap de bain, chaussons.

**Dans un décor naturel face au Parc d'Uriage, profitez des bienfaits de l'Eau Thermale d'Uriage le temps d'une ½ journée.**

**Déconnexion garantie !**

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.

**(Valeur lot : 62,00 €).**

■ **13ème lot - Thermes Uriage-les-Bains – Isère : 1 demi-Journée Découverte pour 1 personne au Spa thermal, forfait comprenant :**

- 1 soin au choix parmi les suivants :
  - Modelage sous Eau Thermale Uriage de 15 min
  - Massage bien-être aux huiles essentielles de 15 min
  - Séance de Fangothérapie de 20 min
  - Douche au jet de 8 min
  - Balnéothérapie de 12 min.
- Accès au Spa Thermal lors de la demi-journée (piscine, hammam, sauna, salle de relaxation, solarium et jardin).
- Prêt du peignoir, drap de bain, chaussons.

**Dans un décor naturel face au Parc d'Uriage, profitez des bienfaits de l'Eau Thermale d'Uriage le temps d'une ½ journée.**

**Déconnexion garantie !**

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.

**(Valeur lot : 62,00 €).**

■ **14ème lot - Thermes Uriage-les-Bains – Isère : 1 demi-Journée Découverte pour 1 personne au Spa thermal, forfait comprenant :**

- 1 soin au choix parmi les suivants :
  - Modelage sous Eau Thermale Uriage de 15 min
  - Massage bien-être aux huiles essentielles de 15 min
  - Séance de Fangothérapie de 20 min
  - Douche au jet de 8 min
  - Balnéothérapie de 12 min.
- Accès au Spa Thermal lors de la demi-journée (piscine, hammam, sauna, salle de relaxation, solarium et jardin).
- Prêt du peignoir, drap de bain, chaussons.

**Dans un décor naturel face au Parc d'Uriage, profitez des bienfaits de l'Eau Thermale d'Uriage le temps d'une ½ journée.**

**Déconnexion garantie !**

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.

**(Valeur lot : 62,00 €).**

■ **15ème lot - Thermes Uriage-les-Bains – Isère : 1 demi-Journée Découverte pour 1 personne au Spa thermal, forfait comprenant :**

- 1 soin au choix parmi les suivants :
  - Modelage sous Eau Thermale Uriage de 15 min
  - Massage bien-être aux huiles essentielles de 15 min
  - Séance de Fangothérapie de 20 min
  - Douche au jet de 8 min
  - Balnéothérapie de 12 min.
- Accès au Spa Thermal lors de la demi-journée (piscine, hammam, sauna, salle de relaxation, solarium et jardin).
- Prêt du peignoir, drap de bain, chaussons.

**Dans un décor naturel face au Parc d'Uriage, profitez des bienfaits de l'Eau Thermale d'Uriage le temps d'une ½ journée.**

**Déconnexion garantie !**

Validité du lot jusqu'au 30 juin 2025. Sur réservation et selon disponibilités.

**(Valeur lot : 62,00 €).**

**Soit une valeur totale de 1 864,60 € TTC pour les 15 dotations attribuées à 15 gagnants distincts.**

La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Tous les frais exposés postérieurement au jeu notamment pour l'entretien et l'usage de ces lots sont entièrement à la charge du gagnant.

## Article 5 : Désignation des gagnants

La participation au jeu-concours prend fin le **vendredi 10 janvier 2025 à 17h00.**

Le tirage au sort aura lieu le **lundi 13 janvier 2025**, parmi les participants ayant répondu correctement aux 2 points précisés dans l'article 3°. Les 15 gagnants devront transmettre leur coordonnées complètes (*adresse postale, email, téléphone*) en répondant en privé au message de Balineae par Messenger après tirage au sort.

## Article 6 : Annonce des gagnants

La liste des gagnants sera communiquée sur [www.balineae.fr/Rubrique ACTUALITÉS](http://www.balineae.fr/Rubrique%20ACTUALITÉS) et la page Facebook/Balineae, à partir du mardi 14 janvier 2025.

Les gagnants seront contactés individuellement par Messagerie Privée Facebook. **Sans réponse du gagnant au 31 janvier 2025 à 10h00, son gain sera annulé et le lot sera remis en jeu par un nouveau tirage au sort parmi les autres participants validés.**

## Article 7 : Remise des lots

Les lots seront envoyés par email ou par courrier postal selon informations transmises sur le formulaire transmis aux 17 gagnants.

Le lot restera à disposition du participant **jusqu'au 31 janvier 2025 à 10h00**, qui aura retourné le formulaire avec ses coordonnées complètes préalablement avant cette date et horaire indiqués ci-dessus. Après ce délai, il ne pourra plus prétendre au gain. Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation. « L'organisatrice » se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

## Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants & gagnants sont enregistrées et utilisées par « L'organisatrice » pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots. Les participants peuvent, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que leurs données personnelles communiquées dans le cadre de ce jeu fassent l'objet d'un traitement. Ils disposent également d'un droit d'opposition à ce qu'elles soient utilisées à des fins de prospection commerciale, en dehors de la participation à ce jeu-concours, qu'ils peuvent faire valoir dès l'enregistrement de leur participation en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1.

Le/les gagnant(s) autorise(nt) « L'organisatrice » à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques leurs coordonnées (nom et prénom), sur quelque support que ce soit, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à « L'organisatrice » dont l'adresse est mentionnée à l'article 1°.

## Article 9 : Remboursement des frais de connexion liés au jeu

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-36 du Code de la consommation, l'accès au site internet et la participation au jeu qui y est proposé sont entièrement libres et gratuits, en sorte que les frais de connexion au site, exposés par le participant, lui seront remboursés selon les modalités ci-dessous :

- Un seul remboursement par mois et par foyer (même nom, même adresse postale) ;
- Participant résidant en France ;
- Durée maximum de 5 minutes de connexion permettant de participer.

Les fournisseurs d'accès à Internet offrant actuellement, une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de connexion seront remboursés en cas de connexion payante facturée au prorata de la durée de communication. Dans l'hypothèse d'une connexion faisant l'objet d'un paiement forfaitaire pour une durée déterminée et, au-delà de cette durée, facturée au prorata de la durée de communication, les frais de connexion au site seront remboursés au participant dès lors qu'il est établi que le participant a excédé le forfait dont il disposait et que ce forfait a été dépassé du fait de la connexion au site.

Pour obtenir le remboursement de ses frais de connexion, ainsi que des frais d'affranchissement de sa demande de remboursement, le participant doit adresser à « L'organisatrice », dans le mois du débours de ces frais, le cachet de la poste faisant foi, une demande écrite, établie sur papier libre, contenant les éléments suivants :

- l'indication de ses noms, prénom et adresse postale personnelle ;
- l'indication des dates, des heures et des durées de ses connexions au site ;
- la copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès auquel il est abonné, faisant apparaître les dates et heures de ses connexions au site.

Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande de remboursement des frais de connexion seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

Les frais de connexion sur le site pour la participation au jeu seront remboursés par chèque dans les deux mois de la réception de la demande du participant.

## Article 10 : Règlement du jeu

Le règlement est consultable sur le site : [www.balineae.fr](http://www.balineae.fr)

Il peut être adressé à titre gratuit par mail, à toute personne qui en fait la demande auprès de « L'organisatrice ». « L'organisatrice » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

## Article 11 : Propriété industrielle et intellectuelle

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu, le présent règlement compris sont strictement interdites. Toutes les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes, sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et ce pour le monde entier. Leur reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

## Article 12 : Responsabilité

La responsabilité de « L'organisatrice » ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. « L'organisatrice » ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

« L'organisatrice » ainsi que ses prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. De même « L'organisatrice », ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à « L'organisatrice », ni aux sociétés prestataires ou partenaires. Ce jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook que « L'organisatrice » décharge de toute responsabilité.

## Article 13 : Litige & Réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française. « L'organisatrice » se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu. Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de jeu de « L'organisatrice » ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à « L'organisatrice ». Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

## Article 14 : Convention de preuve

De convention expresse entre le participant et « L'organisatrice », les systèmes et fichiers informatiques de « L'organisatrice » feront seuls foi. Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de « L'organisatrice », dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre « L'organisatrice » et le participant.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, « L'organisatrice » pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par « L'organisatrice », notamment dans ses systèmes informatiques. Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par « L'organisatrice » dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfragable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.